



Un pere peut interdire son enfant etranger de rentrer dans son pay

Par **farha**, le **09/04/2015** à **19:25**

Bonsoir . je suis une femme africaine je réside en France avec une carte de 10 ans j ai un enfant avec un homme du même origine et même nationalité que moi il a reconnu l'enfant mais il ne sait jamais occupé ni contribué au besoins depuis sa naissance maintenant il a 10 mois je souhaite voyager pendant 1 ans chez moi . a t il le droit de m'interdire de quitter le territoire sachant que l'enfant a une carte républicaine qui il a signer lui même .**MERCI**

Par **Marine90**, le **10/04/2015** à **14:36**

Bonjour, l'enfant est-il né en France? Si oui, alors en effet, s'il n'est pas d'accord, il peut aller en préfecture pour demander une interdiction de sortie du territoire car l'acte est non usuel et comme il a reconnu l'enfant, il exerce l'autorité parentale au même titre que vous.
Cordialement.